



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 92 ETE 2025

Lisez le journal sur <https://www.lesgrandeschapelles.fr>
ou sur <https://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire / Mairie / Rappel	p1
Etat civil	p2
Ballon dirigeable Good Year	p2
La journée du 13 et 14 juillet-inscription	p3
Check list des bons gestes (SDDEA)	p4
Vacances d'été cantine garderie2025	p5
Les pompiers au 8 mai 2025	p6
La Mairie après travaux	p6
Délibérations du Conseil Municipal	p7
Délibérations du Conseil Municipal	p8

MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

PanneauPocket: icône PanneauPocket sur votre portable, sélectionner: **Les Grandes Chapelles**

Ouverture au public :

De 9h à 12h du mardi au samedi

RAPPEL

**Les après-midis,
le secrétariat de Mairie
est FERME au public.**

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le prestataire de la ComComSA pour le ramassage des ordures ménagères ne ramasse pas les cartons, il faut que vous les emmeniez directement à la déchetterie.

Cette année il n'y aura pas **d'autres distributions (dans votre boîte aux lettres) du programme du 13 et 14 juillet 2025.** Pour vous inscrire, vous prenez le **bulletin d'inscription qui se trouve en bas de la page 3 du journal communal.**

En cas de problème vous pouvez appeler **Jennifer VAIRELLES** au **0677089967**

Nous avons eu le résultat du passage en commission du Grand Est.

On a donc une subvention de 30%, ce qui va nous faire une subvention du Grand Est de 206 084,00 €. Les travaux sur l'église vont en principe recommencer en septembre 2025.

Les travaux à l'intérieur de la mairie sont terminés. En juillet on va recevoir une armoire et tous les rayonnages pour l'étage.

Le photovoltaïque est terminé, il nous reste à recevoir les documents du Consuel.

Le stade multi sport est équipé de ses 2 tables pour manger et de sa table de ping-pong. En espérant que celle-ci dure assez longtemps. !!

À la suite de l'appel d'offre concernant la rue des Champs, la rue des Jardins, le haut de la rue de la Poste et l'impasse chemin du Roy l'entreprise Colas France a été retenus pour un montant de 245 600 € HT. Ils commenceront en principe en septembre 2025.

Le renouvellement et la mise aux normes du réseau eau a été faite, tout comme le réseau électrique et le réseau électronique ou l'enfouissement est terminé. Il reste les poteaux téléphoniques à enlever, c'est prévu pour la dernière semaine de juin.

La messe aura lieu de 13 juillet 2025 en l'Eglise Saint Pierre et Saint Paul de Les Grandes Chapelles. Avant, des volontaires seraient gentiment accueillis pour aider Mme Ana Litwin et Mme Marie-Laure Lanoux Glorieux.

Bien cordialement,

D. Gamichon

Etat civil

Décès:

VAN OVERBEKE Gisèle
04/06/2025
Décédé à Troyes et repose au
Colombarium le Les Grandes
Chapelles



Nouveaux arrivants:

Mr et Mme POTINET Sébastien
2 rue du Stade



Ballon dirigeable Good Year en provenance des 24 H du Mans

En le suivant par GPS on savait qu'il avait parti du Mans, qu'il a passé aux dessus de Les Grandes Chapelles avant de faire une pause à côté de Metz. Le lendemain matin il est reparti au Luxembourg puis en Allemagne.



Pendant des décennies, le dirigeable Goodyear accompagnait de grands événements automobiles, sportifs et culturels en Europe. Depuis son retour au Mans en 2020, l'icône de Goodyear dans le ciel est redevenue un spectacle familier au-dessus du Circuit de la Sarthe.

Pour la cinquième année consécutive, le Blimp Goodyear survolera Le Mans du jeudi 13 au dimanche 16 juin, offrant non seulement un spectacle amusant aux centaines de milliers de fans présents sur le circuit, mais également une vue imprenable pour les heureux invités qui pourront faire un vol.

Aujourd'hui, trois dirigeables Goodyear opèrent aux États-Unis depuis leurs bases situées dans l'Ohio, la Floride et la Californie, participant à environ 200 événements chaque année. En 2020, un quatrième Blimp Goodyear a fait ses débuts en Europe, survolant non seulement la course mythique des 24 heures du Mans et les 24 Heures du Nürburgring, mais aussi des villes comme Londres, Copenhague et Milan avec toujours le même succès.

Basé maintenant sur un nouveau site à l'aéroport d'Essen/Mülheim, dans la région allemande du Rhin-Ruhr, le dirigeable européen de Goodyear est aujourd'hui le plus grand de ce type au monde, mesurant 75 mètres de long, 19,5 mètres de large et 17,4 mètres de haut. Il a un volume total de 8 425 m³, rempli d'hélium, un gaz ininflammable utilisé dans tous les dirigeables modernes pour une sécurité maximale

Techniquement, c'est un dirigeable semi-rigide Zeppelin NT, identique aux trois dirigeables Goodyear des États-Unis. Il est propulsé par trois moteurs de 200 ch, permettant une vitesse maximale de 125 km/h et une autonomie de 1 000 km. Il vole généralement en suivant les routes et autoroutes principales, jusqu'à une altitude maximale de 3 000 mètres, permettant à une équipe au sol de le suivre en dessous et de fournir une aide à la navigation et à la communication. Il peut embarqué 24 passagers et 2 pilotes.



LES GRANDES CHAPELLES

PROGRAMME DES ANIMATIONS DES 13-14 JUILLET 2025



Le **13 juillet** au soir est organisé une retraite aux lampions.

Distribution gratuite de lampions pour les enfants

Rendez vous à 21H30 sur la place de la mairie pour un départ à 22H

A votre retour un feu d'artifice sera lancé sur le stade et la buvette vous sera ensuite ouverte sur un fond musical.

Le **14 juillet** se déroulera comme les années précédentes à la salle des fêtes :

-**12h00**: Cérémonie au monument aux morts, avec la participation des anciens combattants, du conseil municipal, des sapeurs pompiers et des habitants du village.

-**12h30**: Vin d'honneur, suite à la cérémonie du monument

-**13h00**: Repas convivial, gratuit pour les habitants de notre commune. Vos amis seront les bienvenus.

- Entrée

- Assiette garnie

- Fromage

- Dessert

- Café

- Au choix, 1 verre de vin, de bière ou de jus de fruit gratuit par personne

-**15h00**: Concours de pétanque (Inscription sur place)

Pour tout renseignement, contacter Mme Jennifer VAIRELLES au 0677089967

Bien sûr, par tradition, les enfants de notre village pourront se retrouver pour les jeux de plein air à partir de 16h00 jusqu'à 17H30.

La journée se poursuivra avec le bal populaire qui débutera aux alentours de 15h30 et se terminera à 20h00.

Les inscriptions devront être déposées au secrétariat de la mairie (la boîte à lettres de la mairie est à votre disposition).

Date limite SAMEDI 5 JUILLET 2025 (impératif).

**POUR LE PLACEMENT FAMILLE/AMI,
MERCİ DE L'INDIQUER SUR LE COUPON D'INSCRIPTION**

BULLETIN D'INSCRIPTION, à déposer à la mairie

Habitant : Famille, demeurant : à Les Grandes Chapelles, participera à la journée du 14 juillet 2025 :

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

Invité (hors commune) :

Nombre d'adultes : _____ x 10.00 €

Nombre d'enfants (-12 ans) : _____ x 5.00 € Total :

Pour les invités hors commune, veuillez mettre l'argent avec le bulletin d'inscription dans une enveloppe. Merci d'avance.

CHECK LIST DES BONS GESTES



CHECK LIST DES BONS GESTES

Pour limiter les nuisances du moustique



JE VIDE

chaque semaine tous les réceptacles d'eaux stagnantes, propres ou sales

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Gamelles d'animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bâches de mobiliers de jardin...



JE CURE

régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux

- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux...



JE COUVRE

de façon hermétique ou à l'aide d'un voile moustiquaire fin toutes réserves d'eau, petites ou grandes

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux.
- Regards.
- Fûts divers...



JE RANGE

autant que possible à l'abri de la pluie

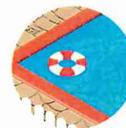
- Outils de jardinage, brouettes.
- Seaux, arrosoirs, poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets...



JE JETTE

tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse, lieux propices à la ponte

- Déchets de chantier.
- Boîtes de conserve.
- Vieux pots de fleurs cassés...



J'ENTRETIENS

régulièrement pour éviter le développement des larves

- Piscines.
- Bassins.
- Bornes d'arrosage...

BONNES ASTUCES

- REMPLISSEZ VOS COUPELLES AVEC DU SABLE OU DES BILLES D'ARGILE.
- METTEZ DES POISSONS DANS VOS BASSINS D'AGRÉMENT, QUI CONSOMMERONT LES LARVES DE MOUSTIQUES.
- VENTILEZ POUR ÉLOIGNER LES MOUSTIQUES ADULTES.

PRIVÉ D'ACCÈS À L'EAU, LE MOUSTIQUE NE SE REPRODUIT PAS.

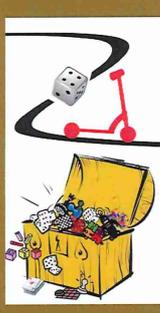
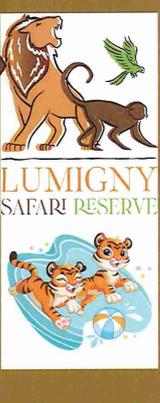
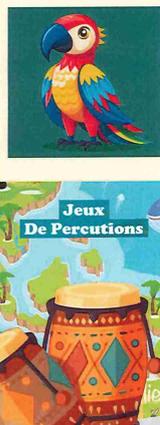


Plus d'informations :
www.sddea.fr
demoustication@sddea.fr



SDDEA

VACANCES GARDERIE 2025

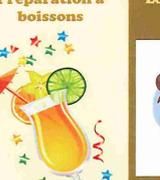
	07 juillet	08 juillet	09 juillet	10 juillet	11 juillet
Matin	Le tour du Monde des jeux (Journée ludique autour des jeux du monde) Avec la Ludothèque itinérante « La Trottinette »	Tasmanie Grgrouahbah ! (Grand Jeu)	Zimbabwe Parc des Félins (Sortie payante 10€)	Egypte Gâteau égyptien (Cuisine)	Jamaïque Arbre à perroquet (Activité manuelle)
Après-midi					

Cette année les enfants feront le tour de la terre !!

1 semaine

	14 juillet	15 juillet	16 juillet	17 juillet	18 juillet
Matin	FERIE 	Japon La boule de Riz (Jeu d'attention)	Corée du Sud Chasse aux Renards (Jeu de recherche)	Mexique Fajitas (Cuisine)	Pérou Accro branche + LAC (Sortie payante 10€)
Après-midi					
		Poupée porte-clef En Laine 	Origami 	Visionnage 	

2 semaine

	21 juillet	22 juillet	23 juillet	24 juillet	25 juillet
Matin	Brésil Football 	Cuba LOTO 	Martinique Préparation à boissons 	Royaume-Uni Les P'tits Loups COOK ! 	Rangement En musique 
Après-midi	Coiffe Brésilienne (Activité manuelle) 	Maracas (Activité Musicale) 	Bijoux en Coquillage 	BRUNCH 18h00 à 20h00 (Avec les parents sur réservation) 	Jeux d'eau 

3 semaine

Les dossiers d'inscriptions pour l'Accueil de Loisirs pour l'année 2025/2026 sont à retourner avant le 4 juillet 2025

Les sapeurs pompiers au 8 mai 2025



Le maire lit le discours du ministre des anciens combattants

Les sapeurs pompiers au garde à vous

La Mairie



Archives



Bureau secrétaire



Conseil municipal
et
Salle de mariage



Bureau du maire

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2025

En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 09

1 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, est de nouveau voté en 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 24.37 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.73 %
- cotisation foncière des entreprises : 19.05 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2 - SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VOTE les subventions suivantes :

ADMR	600 €
Entente pour le souvenir	125 €
Coopérative Scolaire Les Grandes Chapelles	250 €
Comité des fêtes	3 000 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 300 €
Amicale des sapeurs-pompiers (USDPA)	260 €
Association foncière de remembrement	1 000 €
Club des Loisirs	125 €
Société de chasse	125 €
Fighting airsoft AUBE (ancien Les Fossoyeurs)	125 €
Moto Club des 3 communes	125 €
SOS Romilly chiens	300 €
CFA AUBE	50 €

Ecole pour voyage Chappes	500 €
Bibliothèque	200 €
Maison de retraite Arcis sur Aube	200 €
Outil en main du Nord de l'Aube	50 €
Eco musée	50 €

3 - Vente de parcelle à One Tower France

Adresse du site: Lieu-dit « LE PUITTS » 10170 LES GRANDES CHAPELLES

L'opération projetée consistera en l'acquisition devant notaire d'une portion de votre parcelle cadastrée numéro 43, section ZR à LES GRANDES CHAPELLES (10170) lieu-dit «LE PUITTS » sur laquelle est implantée notre infrastructure de téléphonie mobile.

L'OPÉRATION

Acquisition d'une micro-parcelle

L'opération consiste en l'acquisition d'un extrait à détacher de la parcelle **cadastrée n°43 sections ZR d'une surface de 145 m²** de part et d'autre de l'infrastructure de téléphonie mobile, tel que reflété sur le schéma ci-joint (la "Micro-Parcelle").

Servitude d'accès

L'accès (piéton et véhicule ou autre...) à la Micro-Parcelle s'effectuera en établissant une servitude de passage, tel que représenté sur le schéma ci-dessous, et qui sera documentée par le géomètre-expert.

Servitude de tréfonds

L'alimentation des équipements (adduction électrique...) s'effectuera en établissant une servitude de tréfonds de toutes les adductions électriques et autres canalisations et de toutes lignes souterraines, tel que représentée sur le schéma ci-dessous, qui sera documentée par le géomètre-expert.

Prix de la Micro-Parcelle

En contrepartie de la cession de la Micro-Parcelle susvisée, nous paierons la somme de **VINGT CING MILLE CENT EUROS (25.100,00 EUR)**. Le prix sera payé en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire.

La vente générera le cas échéant, un impôt sur la plus-value qui sera calculé et prélevé par le Notaire, sur le disponible du prix lors de la publication de celle-ci au service de la publicité foncière.

Entendu le rapport de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

A l'unanimité la vente de la parcelle n°43 section ZR à One Tower France

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2025

En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 08

1 - Climatisation des locaux commerciaux

Le Maire expose les devis des entreprises pour la climatisation des locaux commerciaux

Après avoir fait le choix de l'entreprise le conseil vote pour le devis suivant :

L'entreprise CLIMADYS a été retenue

Pour le devis de pose et fourniture d'un montant de
4 339.75 € HT – 5 207.70 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise CLIMADYS

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du devis et la réalisation des travaux

2 - Enduit des locaux commerciaux

Le Maire expose les devis des entreprises pour l'enduit des locaux commerciaux

Après avoir fait le choix de l'entreprise le conseil vote pour le devis suivant :

L'entreprise SAS DE OLIVEIRA RAVALEMENT a été retenue

Pour le devis de pose et fourniture d'un montant de
12 511 .50 € HT – 13 762.65 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** d'accepter le devis de l'entreprise SAS DE OLIVEIRA RAVALEMENT

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour la signature du devis et la réalisation des travaux

3 - Glissière de sécurité route de Chapelle Vallon

Le Maire expose le devis de l'entreprises AXIMUM pour la glissière de sécurité route de Chapelle Vallon.

Devis d'un montant de 12 050€ HT -14 460 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise AXIMUM

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du devis et la réalisation des travaux

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2025

En exercice : 11 Présents : 07 Votants : 08

1 - Travaux de voirie 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,

Vu le rapport d'analyse effectué par la maîtrise d'œuvre de l'opération, Mr BARRE Victorien, INGENIUM PARTNER

La consultation ayant pour objet la gestion des travaux de voirie 2025, sept entreprises ont répondues :

- Entreprise ROUSSEY	257 000.00 € HT
- Entreprise EFFAGE	267 453.50 € HT
- Entreprise GUINTOLI	278 781.80 € HT

- Entreprise COLAS	245 600.00 € HT
- Entrep. BJC TERRASSEMENT	255 044.00 € HT
- Entreprise ADAM FRERES	220 462.00 € HT
- Entreprise SARL SMTP	289 314.70 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **décide** d'attribuer la gestion des travaux :

Entreprise COLAS 245 600.00 € HT

- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2 - Déploiement des travaux du Nord-Ouest Aubeis Vente d'un terrain dans le cadre de la construction d'un regard technique

Le Maire expose aux membres du conseil municipal

Le SDDEA et à sa Régie sont tenus de respecter le seuil de concentration maximale de nitrates fixé par la directive européenne sur l'eau potable, transposée en droit interne. Sur le fondement de cette directive, la Commission Européenne poursuit plusieurs Etats membres devant la Cour de Justice de l'Union Européenne. Ainsi, la France est engagée dans une procédure contentieuse au niveau européen afin de mettre en conformité ses zones d'approvisionnement en eau.

Dans ce cadre, les travaux issus du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Nord-Ouest Aubeis, pour mettre en conformité le service d'eau du COPE des Chapelles de Seine, nécessitent la construction d'un regard technique sur le finage de la commune de Les Grandes-Chapelles. Ce dernier, réalisé pour le compte du COPE des Chapelles de Seine, va permettre :

- De desservir en eau potable le réseau de la commune de Les Grandes-Chapelles en gravitaire ;
- De desservir le réseau de la commune de Chapelle-Vallon en refoulement.

Le regard technique comprendra un réducteur de pression permettant d'alimenter le réseau bas de la commune de Les Grandes-Chapelles, un branchement simple permettant de desservir le réseau haut de la commune de les Grandes-Chapelles et un groupe de pompage composée de 2 pompes de 8 m³/h, dont 1 en secours, visant à remplir le réservoir de la commune de Chapelle-Vallon.

Cet ouvrage doit être construit sur un terrain de 50 m² faisant partie du domaine public communal de la commune de Les Grandes-Chapelles dans le secteur des rues des Ouches et de la Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **D'AUTORISER** la construction d'un regard technique à créer sur le finage de la commune de Les Grandes-Chapelles pour le compte de la Régie du SDDEA - COPE des Chapelles de Seine ;

- **DE VENDRE** à la Régie du SDDEA le terrain nécessaire de 50 m² conformément au plan joint pour l'euro symbolique ;

- **DE METTRE** à la charge de la Régie du SDDEA les frais d'acquisition ;

- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de la commune vers la Régie pour le terrain concerné